

les résultats les plus heureux dans les provinces qui leur ont accordé leur entière adhésion.

Une suite de mauvaises récoltes dans les provinces de l'Ouest, en ces dernières années, et la grave crise économique ressentie dans d'autres parties du monde, l'année dernière, ont aggravé le problème du chômage au Canada. L'aggravation, résultant de ces causes et d'autres encore, a fait nettement ressortir les obstacles opposés à la solution de ce problème par la répartition existante des pouvoirs constitutionnels.

Le rapport de la Commission des relations entre le Dominion et les provinces sera présenté au Parlement au cours de la session et, conformément au programme tracé à la Commission, ce rapport comprendra les éléments essentiels aux délibérations d'une conférence nationale, laquelle étudiera, entre autres sujets importants, la question du chômage et des services sociaux dans son ensemble. Le Gouvernement s'en tient à l'avis que la solution définitive du problème comporte nécessairement un régime national d'assurance-chômage.

Mes ministres reconnaissent que la triste situation des sans-travail ne saurait attendre les modifications nécessaires à la constitution, ni la convocation d'une conférence. Aussi sont-ils disposés, nonobstant les obstacles d'ordre constitutionnel, à tenter avec les provinces un nouvel effort pour faire face aux exigences du moment.

A cet effet, le Gouvernement se propose de donner plus d'ampleur à son programme à long-ue échéance de travaux publics. De plus, pour- suivant sa politique d'encouragement effectif à l'embauchage, il entend, avec le concours des provinces, aider les municipalités qui voudront remplacer les secours directs par une extension de leurs programmes ordinaires de travaux.

Afin de fournir aux chômeurs célibataires l'oc- casion de s'occuper utilement et de servir leur pays, l'aide accordée à la conservation forestière sera étendue à d'autres entreprises d'importance nationale.

Les effets bienfaisants du programme d'édu- cation de la jeunesse ont démontré la sagesse de cette initiative. Aussi une mesure sera-t-elle présentée au cours de la session en vue d'en accroître l'efficacité et l'utilité.

Malgré les obstacles auxquels se sont heurtés les efforts pour résoudre le problème du chô- mage, on constate avec satisfaction une dimi- nution appréciable, au cours de l'année écoulée, du nombre des bénéficiaires de l'assistance agri- cole, ainsi qu'une réduction du nombre de ceux que le chômage et le marasme agricole avaient forcés de recourir à l'assistance publique. Au début de l'hiver actuel, le nombre de ces assistés était en régression de près de 40 p. 100 sur celui d'il y a deux ans. Durant la même période, le nombre des personnes employées a considéra- blement augmenté.

L'amélioration constante dans l'industrie de la pêche en général se révèle dans les accrois- sements annuels des recettes globales des pê- cheurs depuis quelques années. Le ministère des Pêcheries accordera, comme par le passé une attention très vive à l'organisation des marchés. Le Gouvernement a aussi fourni des secours directs considérables aux pêcheurs.

Afin de préserver d'un désastre économique une importante partie de notre population, mes ministres, en conformité de la loi de la Commis- sion des blés, ont approuvé le paiement initial proposé par la Commission pour la campagne agricole en cours.

L'exécution du programme de rétablissement agricole des Prairies se poursuivra, les résultats de l'année dernière ayant démontré qu'il contri- bue efficacement au relèvement des régions agri- coles de l'Ouest.

[M. l'Orateur.]

Les Chambres seront saisies de projets de loi visant à réglementer les bourses des grains dans le sens qu'indique le rapport de la Com- mission royale d'enquête sur le commerce des céréales, à reviser la loi des grains du Canada et à aider davantage à la vente des produits agricoles.

Les lignes aériennes Trans-Canada inaugure- ront bientôt un service de passagers qui s'ajou- tera aux services des postes et des messageries déjà en exploitation.

On continue activement à préparer l'inaugura- tion du service aérien transatlantique avec la collaboration des gouvernements du Royaume- Uni et de l'Irlande.

Pour faire suite aux conclusions de la Com- mission royale d'enquête sur le système pénal du Canada, les Chambres seront de nouveau priées d'examiner un projet de loi tendant à nommer une commission d'administration des pénitenciers.

Vous serez saisis d'autres mesures législatives en temps opportun.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et le budget des dépenses de l'année prochaine seront soumis à votre examen.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En cette période critique des affaires du monde, je prie la Divine Providence de vous guider et de bénir vos délibérations.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouver- neur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération lundi prochain, et que ledit objet ait priorité sur toutes les autres mesures, sauf la présentation des bills, jusqu'à la conclusion du débat.

(La motion est adoptée.)

COMITÉS PERMANENTS

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose.

Qu'un comité spécial composé de MM. Cas- selman, Gray, Mackenzie (Vancouver), Power et Woodsworth soit chargé de confectionner et de remettre, avec toute la diligence possible, les listes des députés appelés à faire partie des comités permanents de la Chambre, sous le ré- gime de l'article 63 du règlement.

(La motion est adoptée.)

COMMISSION DE RÉGIE INTERNE

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) dépose le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général:

Le Gouverneur général transmet à la Cham- bre des communes une copie authentique d'une délibération approuvée du conseil nommant l'honorable T. A. Crerar, ministre des Mines et ressources, le très honorable Ernest Lapointe, ministre de la Justice, l'honorable Charles A. Dunning, ministre des Finances, et l'honorable W. D. Euler, ministre du Commerce, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des communes à titre de commissaires aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 145 des Statuts révisés du Canada, 1927, intitulé Loi de la Chambre des communes.